STUDIA IRANICA. CAHIER 26

IRAN

QUESTIONS ET CONNAISSANCES

VOL. II
PÉRIODES MÉDIÉVALE ET MODERNE

EXTRAIT



TEXTES RÉUNIS PAR

Maria SZUPPE

ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DES ÉTUDES IRANIENNES

PARIS 2002

TABLE DES MATIÈRES

Ce deuxième volume des Actes du IV[e] Congrès Européen des Études Iraniennes comporte trente-trois contributions traitant des époques médiévale et moderne dans le monde iranien, depuis l'arrivée de l'islam en Iran et en Asie centrale jusqu'à la formation des sociétés contemporaines. Comme dans le précédent volume, consacré à l'Iran ancien, les articles ici réunis sont présentés par thèmes : langue et littérature ; histoire et archéologie ; religion, philosophie et histoire des sciences ; histoire de l'art.

Elizabeth R. ALEXANDRIN (McGill University, Montreal), Asya ASBAGHI (Berlin), Azartache AZARNOUCHE (Université de Téhéran), Anna Livia BEELAERT (Leiden), Alain CHASSAGNOUX (École d'Architecture de Nantes), Aftandil ERKINOV (National University of Uzbekistan, Tashkent), Ève FEUILLEBOIS-PIERUNEK (Sorbonne-Nouvelle, Paris), Marine FROMANGER (Université de Provence, Aix-en-Provence), Eugenio GALDIERI (International Committee for Monuments and Sites, Roma), Haideh GHOMI (Göteborg), Azine HOSSEIN-ZADEH (Sorbonne-Nouvelle, Paris), Boris D. KOČNEV (Institut für Archeologie, Samarkand), Todd LAWSON (McGill University, Montreal), Yingsheng LIU (Nanjing University), Roxanne D. MARCOTTE (The University of Queensland), Kheïra MEGRI (Paris), Colin Paul MITCHELL (University of Toronto), Nader NASIRI-MOQADDAM (Sorbonne-Nouvelle, Paris), Irène NATCHKEBIA (Institut d'Études Orientales, Tbilissi), Ludwig PAUL (Universität Göttingen), Stephan POPP (University of Bamberg), Natalia PRIGARINA (Institute of Oriental Studies, Moscow), Nosratollah RASTEGAR (Österreichische Akademie der Wissenschaften, Wien), Michael A. RUBIN (The Washington Institute for Near East Policy), Karin RÜHRDANZ (Halle), Christine VAN RUYMBEKE (Université Libre de Bruxelles), Shomeis SHARIK-AMIN (Mainz), Marek SMURZYŃSKI (University of Cracow), Deborah G. TOR (Harvard University), Natalia L. TORNESELLO (Istituto Universitario Orientale, Napoli), Anne-Marie TOUZARD (Le Mans), Christoph WERNER (University of Bamberg), Yuriko YAMANAKA (National Museum of Ethnology, Osaka).

ISSN 0993 - 8699 - **ISBN 2-910640-12-4**

NADER NASIRI-MOGHADDAM

(SORBONNE NOUVELLE - PARIS) *

LES EFFORTS BRITANNIQUES POUR CONTRARIER LES INTÉRETS ARCHÉOLOGIQUES DE LA FRANCE EN PERSE (1884-1914)

RÉSUMÉ

La forte position diplomatique de l'Empire britannique en Perse est l'un des éléments qui menacèrent sérieusement les intérêts archéologiques de la France en Perse durant les trente années examinées dans cette étude (1884-1914). Toutefois, diplomates et archéologues britanniques réagirent différemment les uns des autres dans ces circonstances.

Mots clés : France ; Angleterre ; Suse ; archéologie ; Antiquité.

ABSTRACT

The strong diplomatic position of the British Empire in Persia was one of the elements that seriously threatened the archaeological interests of France in Persia during the thirty-year period (1884-1914) examined in this study. Nevertheless, the reactions of British diplomats and archaeologists were different under these circumstances.

Keywords : France ; England ; Susa ; archaeology ; Antiquity.

*

* *

Dans l'article présent, nous allons étudier, sur le plan historique, un aspect inédit des activités archéologiques françaises en Perse entre 1884 et 1914. Cette période a été choisie pour les raisons suivantes :

1884 est la date de la première campagne de fouilles de Dieulafoy à Suse ; premier pas vers le privilège archéologique de la France en Perse.

1914, est la date de la déclaration de la Première Guerre mondiale qui interrompit pour quelques années les fouilles françaises en Perse ; c'était

* Doctorant dans l'équipe de recherche "Monde iranien" (Centre National de la Recherche Scientifique - Sorbonne Nouvelle - Institut National des Langues et Civilisations Orientales - École Pratique des Hautes Études).

aussi le début de l'affaiblissement de la présence française dans ce pays et en particulier dans le domaine de l'archéologie.

Ces trente années d'activités archéologiques françaises peuvent être schématisées dans le tableau chronologique ci-après :

Tableau 1: *Chronologie des activités archéologiques françaises en Perse (1884-1914).*

1884-86	Deux campagnes de fouilles de la mission Dieulafoy à Suse.
1897-1912	Période de la Délégation scientifique en Perse sous la direction de Jacques de Morgan ; quinze campagnes annuelles de fouilles à Suse ainsi que les fouilles temporaires suivantes en dehors de Suse : - fouilles de Jacques et Henri de Morgan au Tālesh en 1901 ; - fouilles de Georges Lampre et Étienne Gautier à Musiān en 1903 ; - étude du gisement des vertébrés de Marāgha par Roland de Mecquenem en 1904 ; - fouilles de Georges Pézard et Georges Bondoux à Rhagès (Rey) en 1909 ; - fouilles de Jacques de Morgan et Paul Toscanne dans le nord-ouest de la Perse en 1911 ; - explorations d'Henry Viollet dans les ruines antiques de la période islamique situées au centre et au sud de la Perse en 1912.
1913-14	Fouilles de Roland de Mecquenem à Suse. Fouilles de Charles Fossey à Hamadān et à Rhagès (Rey). Fouilles de Galbrun à Sar-e pol-e zohāb. Fouilles de Maurice et Georges Pézard à Bandar-e Bushehr. Explorations d'Henry Viollet dans les ruines antiques de la période islamique situées au centre et au nord-est de la Perse.

Il est fort possible que ce bilan nous donne cette idée erronée que durant ces années-là (1884-1914), les archéologues français en Perse, jouissant du privilège archéologique accordé à la France, menaient leurs travaux scientifiques sans être gênés par aucun concurrent. Pourtant, les archives françaises et persanes révèlent qu'une rivalité très forte existait entre la France et les autres Puissances étrangères telles que la Grande-Bretagne, la Russie, l'Allemagne, l'Autriche et les Etats-Unis pour exploiter des antiquités persanes. Pour ce court article, nous nous limitons au cas de la Grande-Bretagne.

Contrairement à la France, la présence diplomatique considérable de la Grande-Bretagne en Perse permettait aux savants britanniques de faire des recherches scientifiques en particulier archéologiques dans ce pays. C'est la raison pour laquelle, les premières explorations archéologiques en Perse, notamment à Suse, ont été faites par des archéologues britanniques pionniers tels Kinneir (1810), Rawlinson (1836), Layard (1841-42) et Loftus

(1850-52) [1]. Néanmoins, les maigres résultats obtenus n'encourageaient pas les archéologues britanniques qui étaient alors absorbés par les merveilleuses découvertes en Mésopotamie, à continuer leurs fouilles à Suse. C'est ainsi qu'en 1884, sans aucune protestation de la part de la Grande-Bretagne, la France prit sa place dans les ruines de Suse et que Marcel Dieulafoy mena deux campagnes de fouilles dans cette région [2].

Cependant, une fois les résultats de cette mission publiés et les salles de Dieulafoy au Louvre ouvertes au public, René de Balloy, alors Ministre de France à Téhéran eut beaucoup de mal à préserver les intérêts archéologiques de la France en Perse face aux Britanniques qui voulaient également enrichir leurs musées nationaux. À ce propos, en juin 1889, le British Museum envoya un couple d'explorateurs britanniques, Mr. et Mrs. Bent [3], en Perse pour pratiquer des fouilles archéologiques à Takht-e Soleymān [4]. Ces archéologues obtinrent auprès de Nāṣer od-Din Shāh une autorisation formelle pour mener leurs travaux [5]. Cependant, les archives françaises et persanes ne donnent aucune information pour ce qui concerne la suite de cette affaire.

En 1895, par la signature de la deuxième convention archéologique franco-persane, la France obtint un privilège exclusif vis-à-vis des autres pays étrangers en Perse [6]. Néanmoins, ignorant ce privilège, certains diplomates britanniques en Perse profitant de leurs avantages diplomatiques tentaient de faire sortir clandestinement les antiquités persanes afin d'enrichir de plus en plus leurs musées nationaux ou leurs collections privées.

L'anecdote suivante en est une preuve : au cours du printemps 1900, John Gorman Ford [7], secrétaire de la Légation britannique à Téhéran, qui voyageait en touriste dans le sud de la Perse, profitant de son passage à

1 Mecquenem 1980, p. 2.

2 Dieulafoy 1888.

3 James Theodore Bent (1852-1897) et son épouse (m. 1929) appartenaient à un bon milieu social de la Grande-Bretagne. Riches, sans enfants, libres d'eux-mêmes, ils entreprenaient des voyages d'agrément dans un but scientifique. En relation avec le British Museum, ils pratiquaient, à l'occasion, des fouilles pour leur compte et à leur profit. Ainsi, après avoir pratiqué des fouilles dans la presqu'île de Bahreïn, en hiver 1888, le couple Bent s'intéressa au site archéologique d'Ecbatane. Pourtant, il semble que malgré l'obtention de l'autorisation nécessaire, ils n'entreprirent pas de fouilles en Perse.

4 ADMAE, *CP/Perse/41*, f° 164-166 [18/4/1889] ; AN, *F/17/2956* [17/6/1889], ADMAE, *CP/Perse/42*, f° 207-208 [17/9/1890].

5 AN, *F/17/2956* [17/6/1889]. Pour plus d'informations sur la réaction du Chah de Perse envers ce couple britannique, voir Nāṣer od-Din Shāh 1371sh., vol. I, p. 66-67.

6 AN, *F/17/17245* [12/5/1895].

7 John Gorman Ford, né le 3 avril 1866, assuma du 26 janvier 1899 jusqu'au printemps 1900 les fonctions de secrétaire de la Légation britannique à Téhéran. Il termina sa carrière diplomatique en 1910. Cf. *The Foreign Office*, 1911, p. 245.

Persépolis, fit détacher d'importants fragments d'une statue en pierre afin de les envoyer secrètement à Londres via Bushehr. Ces faits ne vinrent que plus tard, en juin 1900, à la connaissance de Cecil Arthur Spring-Rice [8], chargé d'affaires et responsable de la Légation britannique à Téhéran, alors que John Gorman Ford, nommé à Munich, était déjà parti pour rejoindre son nouveau poste et que les pierres en question avaient franchi la douane cachées dans deux boîtes emballées sous l'appellation de nourritures, pour être embarquées ensuite dans un bateau de la compagnie *Le golfe Persique* [9].

Les archives britanniques, françaises et persanes ne révèlent pas de quelle manière Spring-Rice fut mis au courant des agissements de John Gorman Ford ! Néanmoins, nous savons que dès que le chargé d'affaires britannique prit connaissance de cette affaire, il fit bloquer les colis au port de Bushehr par l'intermédiaire du consul général britannique dans cette région [10]. Puis, selon Joseph Couget [11], alors chargé d'affaires et responsable de la Légation de France à Téhéran, son homologue britannique, Spring-Rice, l'informa de cet incident, en lui demandant de l'avertir s'il devait se plaindre au gouvernement persan à ce sujet d'une infraction au privilège archéologique accordé à la France [12]. Mais Couget ne voyait aucun avantage à intervenir dans cette question qui selon lui aurait pu être considérée par le gouvernement persan comme n'ayant pas un rapport direct avec l'objet de la deuxième convention archéologique franco-persane de 1895, et aurait en tout cas créé un prétexte à discussions que Couget jugea préférable d'éviter. Ce dernier se contenta donc de répondre à son homologue britannique qu'il le laisserait agir à sa guise [13].

Ainsi, dans une lettre datée du 11 juin 1900, adressée à Naṣrollāh Moshir od-Dowla [14], alors ministre persan des Affaires étrangères, Spring-

8 Sir Cecil Arthur Spring-Rice, né le 27 février 1859, fut employé au ministère britannique des Affaires étrangères, le 9 septembre 1882. Il fut transféré le 1er octobre 1898 à Téhéran pour y assumer les fonctions de secrétaire de la Légation britannique. Profitant de son séjour en Perse, Spring-Rice apprit le persan et occupa le poste de chargé d'affaires à la Légation britannique à Téhéran du 8 mars 1900 au 9 février 1901. Plus tard, il assuma les fonctions de ministre plénipotentiaire et d'envoyé extraordinaire en Perse du 1er juillet 1906 au 1er septembre 1908. Cf. *The Foreign Office* 1911, p. 376.

9 BAVOKI, *1318 q./Sanduq-e 23/Parvanda-ye 10* [2/3/1318 h.q. (30/6/1900)].

10 BAVOKI, *1318 q./Sanduq-e 23/Parvanda-ye 10* [13/2/1318 h.q. (11/6/1900)].

11 Joseph Couget, né le 31 juillet 1866, licencié en droit, occupa le poste de chargé d'affaires à la Légation de France à Téhéran du 26 novembre 1899 au 6 décembre 1901. Cf. *Annuaire diplomatique* 1903, t. XXIV, pp. 181-82.

12 ADMAE, *NS/Perse/42*, f° 185-86 [22/10/1900].

13 *Ibid.*

14 Mirzā Naṣrollāh Khān Moshir od-Dowla Nā'ini occupa le poste de ministre des Affaires étrangères en Perse de 1899 à 1907.

Rice lui expliqua que John Gorman Ford *avait acheté* un certain nombre de fragments des pierres à Persépolis pour les faire sortir de l'Iran via Bushehr, mais, comme cette action était contraire à la loi iranienne, il ordonna au consul général britannique à Bushehr de faire bloquer les pierres au port jusqu'à nouvel ordre [15]. Puis, dans une deuxième lettre datée du 13 juin 1900, Spring-Rice demanda à Moshir od-Dowla de lui confirmer que le transport de ces pierres était interdit [16] !

En moins d'une semaine, c'est-à-dire, le 19 juin 1900, Naṣrollāh Moshir od-Dowla répondit à ces deux lettres, en disant que son ministère était déjà au courant des agissements de John Gorman Ford, et qu'il souhaitait que ce dernier soit sanctionné et que les fragments des pierres emportées à Bushehr soient rendues à Persépolis à la charge de Ford [17].

Une autre lettre de Naṣrollāh Moshir od-Dowla adressée à Spring-Rice, en date du 3 juillet 1900, révèle qu'à ce moment-là, les pierres étaient toujours à Bushehr et que le Consulat de Grande-Bretagne dans cette région ne s'engageait pas à les rendre à Persépolis. En conséquence, par cette lettre, le ministre persan des Affaires étrangères insistait sur le fait que sans aucun retard, en présence d'un représentant du Consulat britannique à Bushehr, les fragments des pierres furent numérotés puis rendus à Persépolis [18]. La dernière lettre de Naṣrollāh Moshir od-Dowla adressée à Spring-Rice, concernant cette affaire, qui visait à remercier la Légation britannique à Téhéran, témoigne que la numérotation des pierres et leur restitution à Persépolis ont été effectuées avant le 9 juillet 1900 [19].

Quant à John Gorman Ford, le 30 juillet 1900, il fut invité à s'exprimer pour ces mauvais agissements à Persépolis [20]. Ainsi, le 2 août 1900, dans une lettre adressée à Spring-Rice, il expliqua que les fragments des pierres en question, selon lui, tombés par terre à Persépolis, ne portaient aucune inscription et qu'il ne pensait pas qu'en les prenant pour sa collection personnelle il commettrait une infraction à la loi persane [21]. Ces explications ne satisfirent ni Spring-Rice ni Lord Salisbury, alors ministre britannique des Affaires étrangères. Par conséquent, sur l'ordre de ce dernier daté du 17 août 1900, John Gorman Ford fut suspendu de ses fonctions pour un an et ses appointements lui furent supprimés pour la même durée [22]. Il est intéressant de savoir que le 18 octobre 1900, Spring-Rice en s'adressant à

15 BAVOKI, *1318 q./Sanduq-e 23/Parvanda-ye 10* [13/2/1318 h.q. (11/6/1900)].
16 BAVOKI, *1318 q./Sanduq-e 23/Parvanda-ye 10* [15/2/1318 h.q. (13/6/1900)].
17 PRO, *FO/248/726* [21/2/1318 h.q. (19/6/1900)].
18 PRO, *FO/248/726* [5/3/1318 h.q. (3/7/1900)].
19 PRO, *FO/248/726* [16/3/1318 h.q. (9/7/1900)].
20 PRO, *FO/60/621*, f° 321-23 [30/7/1900].
21 PRO, *FO/60/621*, f° 324-27 [2/8/1900].
22 PRO, *FO/60/621*, f° 334-35 [17/8/1900].

Naṣrollāh Moshir od-Dowla pour l'informer de la décision de Lord Salisbury, reconnut que les agissements de John Gorman Ford allaient à l'encontre de la loi de la Perse et des termes du privilège exclusif archéologique accordé à la France [23].

Les tentatives de la Grande-Bretagne pour avoir une part des antiquités persanes, à l'encontre des intérêts archéologiques de la France, prirent une nouvelle forme après l'octroi du monopole archéologique à la France par le gouvernement persan en août 1900 [24]. Dès lors, les autorités britanniques leur permirent de négocier directement avec les autorités françaises pour envoyer les archéologues du British Museum en Perse. La France ayant une influence politique moins importante que la Grande-Bretagne en Perse, pour éviter toute discussion, était contrainte d'accepter la présence des archéologues britanniques sur le terrain, en dehors, toutefois, de la Susiane.

D'ailleurs, il ne faut pas oublier qu'après la Révolution constitutionnelle en Perse (en 1906), la crise d'orgueil national, revendiquant « la Perse aux Persans » menaçait les intérêts archéologiques de la France dans ce pays. Plus précisément, les constitutionalistes accusaient la Délégation scientifique française en Perse de borner ses fouilles à Suse où la totalité des découvertes appartenait à la France et d'ignorer les autres régions où les découvertes devaient être partagées entre les deux pays [25].

Face à cette situation délicate, la Délégation française, s'associa à des archéologues britanniques, sur la base du partage, sur les chantiers de fouilles en dehors de Suse. À ce propos, l'on peut dire que pour les autorités françaises c'était un moyen de maintenir le privilège archéologique de la France en Perse que de confier les sites archéologiques persans aux archéologues britanniques qui acceptaient les règles du partage [26]. D'une part, les archéologues britanniques respectaient le monopole archéologique français et d'autre part, les constitutionnalistes persans voyaient la France s'intéresser à d'autres sites archéologiques en dehors de Suse.

C'est ainsi que Stephen Bagge, délégué du British Museum, sollicita et obtint l'autorisation du ministère français de l'Instruction publique d'explorer les ruines de Solṭānābād en 1910, de Murcha-khār et de Naṭanz en 1913, ainsi que les sites de Sāva et de Āva, près de Qom en 1914 [27]. Force est de constater que cet archéologue britannique fut présenté par la Légation française aux autorités persanes, au titre d'« attaché étranger à la

23 BAVOKI, *1318 q./Sanduq-e 23/Parvanda-ye 10* [23/6/1318 h.q. (18/10/1900)].
24 AN, *F/17/17251* [11/8/1900].
25 AN, *F/17/2993/C* [27/3/1907].
26 AN, *F/17/17246* [28/3/1910].
27 ADMAE, *NS/Perse/43*, f° 224-225 [13/7/1910] ; ADMAE, *NS/Perse/43*, f° 229 [28/7/1910] ; ADMAE, *NS/Perse/44*, f° 195 [25/10/1913] ; AN, *F/17/17246* [24/1/1914].

Délégation [28] ». Car, d'une part, dans le texte de la convention archéologique franco-persane de 1900, il n'était pas prévu que la France puisse accorder à d'autres nations l'autorisation de faire des fouilles en Perse. D'autre part, étant attaché à la Délégation, Stephen Bagge se sentait obligé de respecter les règles établies par le ministère français de l'Instruction publique concernant l'envoi d'un rapport à la Délégation et le partage des découvertes [29].

Néanmoins, il est à noter que si les autorités françaises réussirent à faire respecter leur monopole par les archéologues britanniques, en revanche, les diplomates britanniques en Perse n'approuvaient pas ce privilège. D'autant plus que sur le terrain, la suppression de la Délégation scientifique française en novembre 1912 fragilisa l'institution archéologique de la France en Perse. Dans ces circonstances, vers la fin du mois de mars 1914, Sir Walter Townley [30], ministre plénipotentiaire britannique à Téhéran et George Percy Churchill [31], Premier drogman de la Légation britannique à Téhéran, profitant de leur passage pendant les vacances de *Noruz* dans la région de Khār (un désert à cinquante kilomètres au sud de Téhéran), s'associèrent ouvertement avec une bande de marchands juifs d'objets d'art, pour pratiquer des fouilles sur la colline de Emāmzāda Ẕolfaqār (une colline voisine du mausolée religieux de Emāmzāda Ẕolfaqār situé à Khār), et après quelques jours de travail, ils mirent au jour « un certain nombre de poteries, un pilon et une coupe à boire en bronze [32] ». Toutefois, après le départ de Townley et de Churchill pour Téhéran, alors qu'un employé iranien (*gholām*) de la Légation britannique continuait les fouilles en compagnie des juifs en question, le représentant du service persan des Finances dans la région de Khār dépendante de la Trésorerie générale interrompit les travaux le 3 avril 1914 [33]. Car, d'après ce service, la colline de Emāmzāda Ẕolfaqār étant située dans les terrains *vaqfi* (fondations pieuses) du mausolée religieux, appartenait pour ainsi dire, à l'État. Et comme ni l'employé iranien (*gholām*) de la Légation britannique, ni les marchands juifs ne possédaient une autori-

28 ADMAE, *NS/Perse/43*, f° 229 [28/7/1910].

29 AN, *F/17/17246* [3/5/1910].

30 Sir Walter Townley, né le 8 janvier 1863, fut envoyé deux fois en Iran : première fois en 1889, comme secrétaire de 3e classe, et il y resta jusqu'en 1892 et apprit le persan ; deuxième fois, comme le ministre plénipotentiaire à Téhéran entre 1912 et 1915. Ce diplomate britannique décéda le 5 avril 1945. Cf. *The Foreign Office* 1916, pp. 469-70.

31 George Percy Churchill, né le 14 août 1877, fut attaché à la Légation britannique à Téhéran comme sous-secrétaire oriental, le 7 avril 1903. Il obtint le rang du second secrétaire, le 7 avril 1916. Il fut employé dans le ministère britannique des Affaires étrangères du 11 mars 1919 au 19 octobre 1924. Il accompagna Aḥmad Shāh durant son voyage à Londres en 1919. George Percy Churchill fut transféré à Alger le 20 octobre 1924. Cf. *The Foreign Office* 1925, p. 196.

32 SAMI, *240/115/37*, f° 57 [14 ḥamal (farvardin) 1332 h.q. (4/4/1914)].

33 SAMI, *240/115/37*, f° 61-62 [15 ḥamal (farvardin) 1332 h.q. (5/4/1914)].

sation officielle pour y pratiquer des fouilles, leurs travaux furent suspendus [34].

Deux jours après la fermeture des chantiers, le 5 avril 1914, G.P. Churchill, qui était en réalité l'inspirateur, le guide et le factotum de son chef, Sir Walter Townley, s'adressa pour cette affaire à Joseph Mornard [35], alors Trésorier général en Perse, et le pressa de lui accorder un rendez-vous rapidement pour lui expliquer la situation. Un extrait de cette lettre nous montre la forte position diplomatique de ce Britannique haut placé en Perse :

> […] Je viens de recevoir le télégramme que voici du Khār. […] Les fouilles dont il s'agit sont tout à fait en règle et l'agissement du *mo'āven* […] est tout à fait incompréhensible. Si vous ne comprenez rien de tout ceci, ne vous donnez pas la peine de relire, mais faites moi savoir sur l'enveloppe à quelle heure demain matin vous auriez le temps de me recevoir pour vous expliquer toute cette affaire […] [36].

Trois jours après ce rendez-vous, le 8 avril 1914, un autre employé iranien (*gholām*) de la Légation britannique à Téhéran, en compagnie des marchands juifs revint à Khār et reprit les fouilles sur la colline. Il venait à peine de mettre au jour « deux petits bols et assiettes en porcelaine, un grand bol cassé et recollé en couleur verte et turquoise, deux pilons et une aiguière [37] », que l'assistant du service persan des Finances en fut informé, et les fouilles furent de nouveau interrompues si bien que les découvertes qui étaient sur le chemin de Téhéran furent confisquées [38].

Churchill contesta cette réaction et adressa la lettre suivante à l'assistant du service persan des Finances :

> Monsieur l'assistant du service des Finances, nous sommes étonnés par vos démarches pour interrompre les fouilles sur la colline de Emāmzāda Ẕolfaqār, malgré la présence de l'employé [*gholām*] de la Légation, envoyé par Son Excellence le ministre plénipotentiaire sur le terrain. Il faut que vous sachiez que maintenant cette colline, d'après les documents officiels, est la possession de Son Excellence le ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne en Perse. À ce

34 *Ibid.*

35 Joseph Mornard, d'origine belge était en Perse depuis février 1901 remplissant la fonction de Chef de service à l'administration centrale des Douanes. Après la Révolution constitutionnelle, il succéda en avril 1907, à son compatriote Joseph Naus comme administrateur des Douanes. Du mois de janvier 1912 au 2 juillet 1914, Mornard occupa le poste de Trésorier général en Perse. Cf. Destrée 1976, p. 342.

36 SAMI, *240/115/37*, f° 64-65 [5/4/1914].

37 SAMI, *240/115/37*, f° 54 [19 ḥamal (farvardin) 1332 h.q. (9/4/1914)].

38 SAMI, *240/115/37*, f° 59 [19 ḥamal (farvardin) 1332 h.q. (9/4/1914)].

propos, le trésorier général vous donnera des instructions, et désormais, ne vous mêlez plus de ce sujet [39].

Contrairement à cette lettre insolente, l'assistant du service persan des Finances, déclara dès le 8 avril 1914, la colline de Emāmzāda Ẕolfaqār terre d'État et demanda une confirmation écrite du Trésorier général concernant l'appartenance de cette colline au ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne à Téhéran [40]. Malgré la fermeté de ce fonctionnaire iranien, la forte influence de G. P. Churchill contraint Mornard à donner l'ordre au représentant du service persan des Finances dans la région de Khār de « ne pas empêcher les fouilles sur la colline de Emāmzāda Ẕolfaqār [41] ». Ainsi, les fouilles en question ont été reprises ; toutefois, en raison du manque de sources nous ignorons jusqu'à quelle date elles furent continuées.

Pour ce qui concerne les objets de fouilles susmentionnés confisqués par le gouvernement persan, les *mémoires* de 'Abdollāh Bahrāmi, alors officier de police en charge de l'affaire, témoignent que les objets, à l'appui d'un rapport, ont été transférés au ministère iranien de l'Instruction publique. Mais, Churchill, très déterminé à les récupérer, s'adressa à Morteżā Qoli Khān Momtāz ol-Molk[42], alors ministre persan de l'Instruction publique et le contraint à lui rendre ces découvertes. Ainsi, selon Bahrāmi, présent dans le bureau de Momtāz ol-Molk le jour de la délivrance des objets, ce dernier, par crainte du Premier drogman de la Légation britannique à Téhéran, mit les objets de fouilles dans une boîte artisanale assez chère et les céda à Churchill [43]. Les archives persanes révèlent que ce dernier ne partagea pas ces objets de fouilles avec ses associés juifs, c'est la raison pour laquelle, quelques temps plus tard, ces derniers portèrent plainte en vain contre ce Premier drogman de la Légation britannique à Téhéran [44].

Pour conclure, nous pouvons dire que pour mener une étude historique sur l'archéologie française en Perse, il est indispensable de connaître les activités des concurrents étrangers. Comme nous venons de le voir, en effet, les intérêts archéologiques de la France en Perse étaient menacés par la présence des puissances étrangères notamment par celle de la Grande-Bretagne. Car, si les archéologues britanniques se contentaient d'obtenir la permission des autorités françaises pour ouvrir les chantiers de fouilles en dehors de Suse ; certains diplomates britanniques, en revanche, n'approu-

39 SAMI, *240/115/37*, f° 55 [18 ḥamal (farvardin) 1332 h.q. (8/4/1914)].
40 SAMI, *240/115/37*, f° 56 [18 ḥamal (farvardin) 1332 h.q. (8/4/1914)].
41 SAMI, *240/115/37*, f° 60 [19 ḥamal (farvardin) 1332 h.q. (9/4/1914)].
42 Momtāz ol-Molk (1865-1925), occupa le poste de ministre de l'Instruction publique en Perse du 4 mars 1916 au 5 juin 1917.
43 Bahrāmi 1363 sh., pp. 289-292.
44 BRMFOT, *1296 sh./Fâyl-e 1* [19/10/1335 h.q. (8/8/1917)].

vaient pas le privilège exclusif archéologique de la France en Perse et y menaient de temps à autre des fouilles archéologiques au mépris de ce monopole.

Nader NASIRI-MOGHADDAM
"Monde iranien"
CNRS
27 rue Paul Bert
F-94204 Ivry-sur-Seine
France

ABRÉVIATIONS ET BIBLIOGRAPHIE

ADMAE : Archives Diplomatiques du Ministère des Affaires Etrangères (en France)
AN : Archives Nationales (en France)
BAVOKI : Bāyegāni-e Asnād-e Vezārat-e Omur-e Khāreja-ye Irān (Archives diplomatiques du ministère iranien des Affaires étrangères)
BRMFOT : Bāyegāni-e Rāked-e Mirāṣ-e Farhangi-e Ostān-e Tehrān (Archives de l'Administration de l'Héritage Culturel de Téhéran)
CP : Correspondances politiques
F : Fonds
FO : Foreign Office
h.q. : *Hejri-e qamari* (année de l'hégire lunaire)
NS : Nouvelle Série
PRO : Public Record Office
SAMI : Sāzmān-e Asnād-e Melli-e Irān (Archives nationales d'Iran)
sh. : *Hejri-e shamsi* (année de l'hégire solaire)

Annuaire diplomatique et consulaire de la République française pour 1903, 1903, Nouvelle Série, Tome XXIV, Paris.

Bahrāmi, Abdollāh, 1363 sh./1984, *Khāṭerāt [Mémoires]*, Tehrān.

Destrée, A., 1976, *Les Fonctionnaires belges au service de la Perse 1898-1915*, Leyde.

Dieulafoy, Jane, 1888, *À Suse 1884-1886. Journal des fouilles*, Paris.

Mecquenem, Roland de, 1980, « Les fouilleurs de Suse », *Iranica Antiqua* XV, p. 1-48.

Nāṣer od-Din Shāh, 1371sh./1992, *Ruznāma-ye khāṭerāt dar safar-e sevvom-e Farangestān [Le récit du troisième voyage en Europe]*, éds. Moḥammad Esmā'il Reżvāni et Fāṭema Qāżihā, Tehrān, 2e édition, vol. I.

The Foreign Office list and diplomatic and consular year book, 1911, 1916 et 1925, edited by E. Godfrey and P. Hertslet, London.

Illustration de la couverture : « Entrée du grand bazar d'Ispahan », photographie de Henry Viollet, 1913 (Fonds Henry Viollet, HV.759 ; © « Monde iranien », Paris)

IRAN : QUESTIONS ET CONNAISSANCES
ACTES DU IV[e] CONGRÈS EUROPÉEN
DES ÉTUDES IRANIENNES
ORGANISÉ PAR LA SOCIETAS IRANOLOGICA EUROPAEA
PARIS, 6-10 SEPTEMBRE 1999.
VOL. II. : PÉRIODES MÉDIÉVALE ET MODERNE

Ces Actes ont bénéficié de l'aimable collaboration de Marina Gaillard ainsi que de Philip Huyse, Huguette Meunier et Maria E. Subtelny

LES CAHIERS DE STUDIA IRANICA
sont publiés par
L'ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DES ÉTUDES IRANIENNES
Direction des *Cahiers de Studia Iranica*
Ph. GIGNOUX et R. GYSELEN

DIFFUSION
Peeters PRESS, Bondgenotenlaan 153, P.B. 41, B-3000 Leuven (Belgique)